SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2026

??????

Le premier octobre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BASSEREAU**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et l. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
Mme BASSEREAU Nathalie, M. JUBIEN Jean-Pierre, Mme RANCHÉ Stéphanie, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, Mme BOYER Anaïs, Mme SATABIN Martine, M. ROHARD Laurent, Mme LEMAITRE Séverine, M. COUILLEBAULT Bertrand, M. BAUDOUIN Hervé et Mme MARTEAU Ludovica.

Etaient excusés : Mme ALTERINO Anne-Claire, M. BONNIN Raphaël, M. RAT Sébastien et Mme BAURY Amandine.

A été nommée ***comme secrétaire de séance*** : M. ROHARD Laurent.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 SEPTEMBRE 2026

Le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2026 a été approuvés à l'unanimité.

1) MARCHÉ PUBLIC – AVENANT N°5 LOT N°2 – RÉHABILITATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS (EX-ÉCOLE)

Mme le Maire fait part du marché public concernant la réhabilitation de la salle des associations (ex-école), vestiaire pour agents techniques et logements à l'étage notifié le 14/04/2025.

Le lot n°2 : gros œuvre – démolitions – traitement des façades a été engagé par l'entreprise Renault Bâtiment T.P. pour un montant de :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 116 549,20 €
- Montant TTC : 139 859,04 €

L'entreprise nous indique qu'un avenant est nécessaire pour les réseaux extérieurs et intérieurs ainsi qu'une rampe intérieur PMR.
Le montant de l'avenant est le suivant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1.415,00 €
- Montant TTC : 1.698,00 €

Le nouveau montant du marché public pour le lot n°2 est donc le suivant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 117.964,20 €
- Montant TTC : 141.557,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n°5 – Lot n°2.

2) BUDGET COMMUNE 2026 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une décision modificative sur le budget primitif 2026 doit être modifié ainsi :

- Travaux de voirie plus important que ce qui avait été budgétisé initialement suite à un oubli,
- Réhabilitation de la salle des associations (ex-école). Il reste actuellement 582,15 € sur cette opération et les travaux ne sont pas terminés,
- Achat d'un vidéoprojecteur ou nettoyage du vidéoprojecteur au Pavillon du Québec.

De ce fait, nous modifions le budget en ce sens :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Dépenses					
0033	2151	Pont Eugène	203.908,00 €	- 80.000,00 €	123.908,00 €
0047	2184	Pavillon du Québec	13.094,60 €	+ 5.000,00 €	18.094,60 €
0027	2131	Annexe au Pavillon du Québec	61.969,24 €	-20.000,00 €	41.969,24 €
0021	2151	Voirie	50.000,00 €	+ 15.000,00 €	65.000,00 €
0055	231	Réhabilitation de l'ancienne école	275.071,93 €	+ 80.000,00 €	355.071,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

3) RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE : VALIDATION DES TRAVAUX ET ACCOMPAGNEMENT D'ENERGIES VIENNE

Madame le Maire explique que l'ancienne boulangerie va être réhabilité en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et l'ancienne grange va être réhabilité en 2 logements locatifs et rappelle que le conseil municipal avait manifesté la validation du programme définitif de remise de l'étude suite aux délibérations N°2024/44 et N°2024/45.

Ces deux projets font partie d'une seule opération de travaux qui sera projetée en 2 phases distinctes.

La commune a sollicité être accompagner pour la réalisation d'un programme de travaux en s'appuyant sur une équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage missionnée par le Syndicat Energies Vienne.

1) Réhabilitation d'une ancienne boulangerie pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) :

Le scénario de travaux de rénovation énergétique retenu est le scénario ambitieux qui permet de gagner 89% d'énergie finale.

Coût des travaux : 537.350,00 € HT
Coût total de l'opération : 707.658,00 € HT

2) Réhabilitation de l'ancienne grange en 2 logements :

Le scénario de travaux de rénovation énergétique retenu est le scénario ambitieux qui permet de gagner 91% d'énergie finale.

Coût des travaux : 374.770,00 €HT
Coût total de l'opération : 518.820,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Accepte la validation des travaux,
- Demande l'accompagnement du Syndicat Energies Vienne pour recruter une équipe de maitrise d'œuvre.

4)CONVENTION DE PARTENARIAT LIRE ET FAIRE LIRE 2026/2027

Lire et Faire Lire est une initiative tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans dans les structures éducatives.

A ce titre, la commune d'Angliers met à la disposition les locaux nécessaires afin de pouvoir accueillir l'activité animée par la ou les bénévoles dans le cadre de l'accueil périscolaire méridien.

Les directions des structures éducatives sont informées de la mise en place de cette activité par vos services.

La Ligue de l'enseignement s'engage à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en relation avec la direction de l'école, dans l'esprit qui fonde l'opération. Elle assurera le suivi de l'opération, notamment par la formation des bénévoles.

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire lire.

Les enfants participant aux lectures devront bénéficier d'une assurance Responsabilité civile.

Les collectivités ont la possibilité de soutenir le développement de Lire et Faire Lire sur leur territoire en attribuant une subvention à la Ligue de l'enseignement de la Vienne.

Cette subvention permet de soutenir la mobilisation, l'animation et la formation des bénévoles Lire et Faire Lire. Cette subvention ne peut pas être assimilé à une prestation de service.
La présente grille tarifaire indicative est communiquée à titre indicatif et sert de barème de référence :

Nombre de bénévoles mobilisés sur le territoire	Collectivité locale (Moins de 5.000 Habitants)
Entre 1 à 5	100 €
Entre 5 et 10	150 €
Plus de 10 bénévoles	250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :
- la signature de ladite convention.
- de verser une subvention à la Ligue de l'enseignement de la Vienne selon la grille tarifaire indicative donnée,

5)QUESTIONS DIVERSES

Salon des Maires
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le salon des Maires à Paris a lieu le jeudi 26 novembre 2026.

Extension de l'école : aménagement d'un garage en classe
Les travaux d'aménagement d'un garage en classe ne prennent pas de retard par rapport au planning.

PLUi
Les travaux du PLUi ont commencé. L'élaboration de ce PLUi durera toute la durée du mandat.

Suppression du chèque
Une réunion du SGC a eu lieu pour indiquer la fin du chèque à compter du 1er janvier 2027.
Les moyens de paiements seront : prélèvement, virement, carte bleue et espèces.

Groupement de commandes
Un projet de groupement de commandes entre plusieurs communes intéressées dans le Loudunais organisé par Bruno LEFEVRE continue d'avancer.

Commission sociale
La commission sociale s'est réunie le 23 septembre 2026.
La commune offre le repas du 11 novembre ou un colis aux personnes de plus de 70 ans.
Il y aurait 74 personnes seules, 18 couples et 4 personnes en maison de retraite.
Les colis vont être commandés après le repas du 11 novembre passé.

La commission va de nouveau se réunir pour travailler sur le bulletin municipal.

Fait et délibéré,

La Secrétaire, Le Maire,